

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC JEUDI 25 NOVEMBRE, 1858.

N. 32.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSÉPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas *L'Observateur* sont priés de nous avvertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

LA VÉRITÉ.

En voyant l'état humiliant dans lequel est plongée la population de Québec, on se demande naturellement qu'elle en est la cause ? Sont-ce les hommes ou les moyens qui font défaut ? Ce sont les hommes ; ou plutôt c'est le peuple lui-même qui ne fait point son devoir. Jamais on ne vit moins d'esprit public. Depuis les plus hautes sommités jusqu'aux classes les plus pauvres, un mal contagieux ronge le peuple. D'abord, blessure légère, ce mal est aujourd'hui une plaie hideuse. La gangrène s'en est emparée ! La corruption règne partout. Nous recueillons maintenant, les fruits de la politique corrompue et corruptrice de Chabot et compagnie. Tellement qu'aujourd'hui, il n'est pas un homme en qui le peuple a confiance. Tous ceux qu'il croyait honnêtes l'ont trahis ! tous ceux qu'il croyait sincères l'ont trahi, vendu et livré ! Maintenant on n'a pas besoin de le tourmenter pour l'acheter il s'offre lui-même en vente ! Quand un peuple en est venu à ce point, il ne doit pas s'étonner de souffrir la faim et le froid. Au contraire. Quand on a pu endurer la honte et la dégradation politique, on peut tout subir.

Ainsi donc, si aujourd'hui, le peuple se voit insulté, trahi et volé par tous ceux auxquels il s'est rendu ; c'est sa faute. Il est tout à la fois la victime et le coupable. Non seulement il souffre, mais il expie ses fautes. Malheur à ceux qui les lui ont fait commettre ! Malheur à ceux qui font semblant de travailler à son avancement moral et matériel, mais qui, en réalité, ne songent qu'à leur intérêt personnel, l'enfoncent de plus en plus dans l'abîme ou l'ont plongée leurs trahisons et leurs bassesses !

LE CHEMIN DE FER DU NORD.

S'il fallait en croire les cabaleurs de M. Langevin, dans trois mois nous pourrions voyager en chemin de fer de Québec à Montréal. Nous serions les premiers à nous réjouir d'un pareil événement, mais nous sommes, malheureusement obligés de dire que,

jugant par leur passé, les hommes qui gouvernent actuellement le pays, il ne faut pas cesser un seul instant de leur pousser... la plume dans les reins. Ce sont des loups ; il faut des moutons pour les secouer jusqu'à ce que nous soyons certains qu'il leur est impossible de nous blaguer. Aujourd'hui que le public les surveille, ils agissent de la manière la plus nuisible au progrès du chemin de fer du Nord ; que serait-ce donc, si on les laissait en repos ? Non, plus de trêve jusqu'à ce que la dernière liasse soit posée ! Nous connaissons trop bien Baby, Simard et leurs pareils pour croire à leur sincérité. Maintenant il faut des preuves : leur promesses sont plus à craindre que leurs actions ; les premières énervent et celles-ci, au moins, nous les font connaître. A l'œuvre donc, et ne laissons, aux voleurs publics, pas même l'espérance de pouvoir empêcher la construction de ce chemin de fer du Nord.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

On parle beaucoup d'élire des conseillers, mais les candidats sont encore peu connus. Nous apprenons que les électeurs du faubourg Saint-Jean se proposent de demander M. Langevin, avocat (non pas Hector) de les représenter au Conseil-de-Ville. Si ce monsieur accède à cette demande, nous croyons que les électeurs auront en lui un interprète fidèle de leurs sentiments. On mentionne aussi que M. Louis Bilodeau, qui a si bien joué ses cartes avec la Caisse d'Economie de Saint-Roch, cherche à se faufiler dans le Conseil-de-Ville ! Décidément les *jobbers* sont d'une impudence incroyable ! M. Bilodeau conseiller ! Fi donc ! il est membre de la *petite famille* ! Et l'on sait comme tous ces gens sont libéraux avec l'argent du peuple !!!

M. Rhéaume brigue de nouveau les suffrages des électeurs du quartier Saint-Roch. Après avoir dit qu'il ne voulait pas être réélu, il consent à être conseiller pour quatre autres années. On dirait que M. Rhéaume se croit un martyr et qu'il n'entre en Corporation que par pénitence ! Peut-être aussi veut-il être réélu conseiller afin d'assister plus régulièrement aux séances. On sait que tant qu'il fit du *boudin* pour punir les citoyens de Québec de ne pas l'avoir envoyé *paître* en parlement, il n'assista aux séances du Conseil-de-Ville que dans les occasions où il pouvait croire à un retour de popularité.

Le docteur Tourangeau sollicite aussi les suffrages des électeurs du quartier Saint-Roch. Il n'y a aucun doute que s'il est élu, le bien

immense que peut accomplir en Corporation, M. Rhéaume, sera bien peu considérable à côté du bien réel que peut produire la conduite indépendante du docteur Tourangeau.

M. Irvine se présente au quartier Montcalm, et M. Bailhargé au quartier Saint-Louis.

Nous extrayons d'un article du *Père Nouvelle*, les lignes suivantes qui prouvent que les hommes du *calibre* de Baby, Langevin et Simard sont jugés par notre confrère, les plus grands ennemis du chemin de fer du Nord.

« La compagnie du chemin de fer du Nord est une entreprise montée uniquement pour surprendre la confiance des capitalistes : c'est une bulle de savon, c'est-à-dire une compagnie *Bogus*, comme on les appelle aux États, et qui ont maille à partir avec les Tribunaux. Cette compagnie n'a pas un sou en coffre, et ne compte pas d'actionnaires sérieux : c'est vrai qu'elle a déjà prélevé des argent sur les actions souscrites, mais qu'elle a dépensés ; et les actionnaires n'en veulent plus donner. En France cette compagnie aurait des explications à donner au procureur impérial. Le fait est qu'aucun homme sérieux ne veut lui confier un écu : et cette compagnie veut faire un chemin qui coûtera £2,000,000 et avec quoi ? avec les dupes qu'elle entend faire. Cette affaire mériterait l'attention spéciale du procureur-général ici, si on entendait faire respecter le crédit national et protéger les intérêts individuels mais que faire avec un gouvernement, comme dit M. Papineau qui viole les lois divines et humaines pour se maintenir au pouvoir.

« La Corporation de Québec a voté £300,000 pour la construction de ce chemin, cela est vrai ; mais a-t-elle l'intention de les donner ? non. C'est un piège qu'elle tend pour aider la compagnie à faire des dupes : cela est évident, si la Corporation avait eu l'intention de donner ces £300,000 pour la construction du chemin, elle aurait fait comme la cité des Trois-Rivières la fait avec le Grand Tronc : elle a voté £40,000 pour l'embranchement d'Arthabaska, et elle a dit au Grand Tronc : vous les toucherez quand vous voudrez. La Corporation de Québec a voté £12,500, non pas pour commencer le chemin, mais pour faire un quai dont elle prétend s'emparer non seulement pour ces £12,500, mais pour une autre somme que la compagnie lui doit ; comme elle n'a pas foi dans cette entreprise, elle ne veut pas y mettre un sou, voilà pourquoi elle a pris une hypothèque de

la compagnie sur le quai et les fonds : conclusions que la compagnie et la Corporation de Québec n'ont pas fait dans le chemin de fer du Nord, voilà pourquoi elles ne veulent rien y placer ; mais si les capitalistes anglais et les municipalités des paroisses et des comtés de la rive nord veulent souscrire, et verser leurs fonds dans cette caisse vide, elles seront les bienvenues : mais pour la compagnie et la Corporation à Québec, pas un seul sou : elles ne veulent rien y placer : elles veulent ramasser de la laine mais n'en pas laisser au buisson."

L'inauguration du monument dédié aux martyrs de 1837-38 a eu lieu le 14 novembre dernier, au cimetière de la Côte-des-Neiges. Environ mille personnes assistaient à cette fête vraiment nationale. Après vingt ans de silence le peuple est venu déposer son hommage sur la tombe de nos plus nobles martyrs politiques. Toujours fidèle à sa mission, l'Institut-Canadien de Montréal s'est chargé d'accomplir, au nom du peuple, ce pieux devoir. M. Euclide Roy, l'honorable A. A. Dorion, MM. Wilfred Dorion et Fabre, se sont montrés, en cette occasion, les dignes interprètes des véritables patriotes.

Sur ce monument dont M. Farhland est l'architecte et M. Mayer le constructeur, sont gravées les inscriptions suivantes :

1. Aux victimes politiques de 1837-38—religieux souvenir.

Les 92 résolutions adoptées par la chambre d'assemblée du Bas-Canada, le 1er mars 1834.

Les subsides refusés par la chambre d'assemblée du Bas-Canada, le 23 février 1836.

Lord Gosford dispense des deniers publics, malgré le refus de subsides.

Ce monument religieux et historique a été érigé sous les auspices de l'Institut Canadien, en 1858.

2. Bataille de Saint-Denis et de Charles, 23 et 25 novembre 1837.

Charles Ovide Perrault, avocat et membre du parlement provincial. Ses cendres reposent ici. Les restes des autres victimes, au nombre de 41, reposent dans les cimetières de Saint-Denis, de Saint-Charles, de Saint-Antoine et de Saint-Ours.

3. Bataille de Saint-Eustache, 14 décembre 1837.

Jean Olivier Chenier, M. D. Ses cendres reposent ici. Les restes des autres victimes, au nombre de , reposent dans le cimetière de Saint-Eustache.

4. Exécutés à Montréal, par arrêt de la cour mortale :

Joseph Narcisse Cardinal, notaire, Joseph Duquet, étudiant en droit, 21 décembre 1837

Pierre Théophile Decoigne, notaire, Joseph Robert, Amable Sanguinet, Charles Sanguinet, François Xavier Hamelin, cultivateurs, 19 janvier 1839.

François Marie Thomas Chevalier de Lorimier, notaire, François Nicolas, instituteur, Amable Daumais, cultivateur, Pierre Rémi Marbonne, peintre, et Charles Hindenlang,

militaire, natif de Paris (France), dont les cendres reposent ailleurs.

(C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts)—M. L. IL C. XII. v. 46.

Ces inscriptions sont gravées avec beaucoup de goût, sur un fond noir, aux quatre faces du piédestal."

Un avocat anglais que l'on considère comme l'un des premiers légistes du barreau de Québec, disait, l'autre jour, que si les citoyens voulaient faire leur devoir, ils empêcheraient les conseillers de donner sur les fonds de la cité un seul sou à M. Peters pour les ouvrages extras qu'il prétend avoir faits à la halle Champlain et qu'il estime à la somme de £1,900. Selon cet avocat, MM. Langevin, Audette, LeMoine et les autres membres du Comité des Marchés qui ont ordonné sans le consentement des citoyens l'exécution de tels ouvrages extras, sont seuls tenus de payer la réclamation de M. Peters.

Avis donc aux citoyens!

LA PRESSE.

(Suite et fin.)

Nous avons vu à quel abîme la Presse vénaie avait conduit le pays ; il est indispensable de dire par quel moyen on peut remédier à ce malheur.

Selon nous la manière d'agir, aujourd'hui, en politique, doit être franche : *Honesty is the best policy*. "L'honnêteté est la meilleure politique." C'est la seule raisonnable et légale, par conséquent la seule qui pulvérise celle des *Libéraux-Conservateurs*. Assez longtemps, trop longtemps même, la politique d'égoïsme et de corruption a protégé l'ignorance et le crime ; il faut de toute nécessité une politique diamétralement opposée. Quand le *Canadien*, le *Courrier du Canada*, la *Mineur* et autres feuilles de la même fabrique ; ne sont publiées que pour encenser les misérables auteurs de tous les maux que nous souffrons ; il faut nécessairement que la Presse libre de ce pays déchire le masque dont se couvre les rédacteurs de ces feuilles vénales. Plus de ménagements qui entraînent à des concessions deshonorantes. Jusqu'à ce jour on a trop compté avec la presse des *Libéraux-Conservateurs*, il ne faut plus négliger une seule occasion de la montrer telle qu'elle est, sans égard aux hommes qui la soutiennent. A quoi bon crier contre les abus, si l'on épargne ceux qui les produisent ? Puisque la lutte est inévitable, il faut qu'elle ait, au moins, de bons résultats. C'est perdre son temps que de combattre les principes des *Libéraux-Conservateurs* ; puisqu'ils prouvent continuellement qu'ils n'en ont point ; il faut, en les dévoilant tout à fait, en finir, une bonne fois avec tous les Escobar politiques. Rien ne doit être passé sous silence. Nous le pouvons, nous le devons.

LE PEUPLE S'AGITE.

Quatre ou cinq cents hommes conduits nous dit-on par le notaire Birch, ont, samedi

dernier, demandé de l'ouvrage au maire. Son Honneur le maire leur a promis de leur en procurer. Hier, les ouvriers voyant que L'ange vain était invisible, et les avait blagués, se sont rendus chez M. Remud pour avoir par la force ou autrement de la fleur et autres provisions. On prétend que M. Remud a déclaré n'avoir aucune objection à leur en donner, si la Corporation voulait payer ! Alors les ouvriers se sont rassemblés au marché Jacques-Cartier où ils ont passé des résolutions très menaçantes.

Cette démonstration est trop significative pour ne pas comprendre qu'il faut pour passer la crise actuelle, des hommes de cœur et de tête et non pas des extravagants et des écrivains comme L'ange vain.

Au moment où nous écrivons ces lignes, des rassemblements d'ouvriers se promènent par les rues : c'est d'un sinistre augure. Encore une fois, que veut-on ? Un massacre, ou la paix ? Eh bien, ce que nous avons prédit il y a six mois se réalise : ou a pillé le peuple, il va piller ; on n'a point voulu régler légalement les questions les plus vitales, elles vont être réglées avec la fourche et le bâton. Ouvrira-t-on les yeux quand il en est encore temps ! Comprendra-t-on, enfin, qu'il faut faire le Chemin de fer du Nord, et non point gaspiller l'argent public pour faire la fortune de L'ange vain et ses complices quand des milliers de citoyens meurent de faim ?

Nous allons bientôt nous en assurer.

A VENDRE!

Un pavillon tricolore, appartenant à la Corporation de Québec. L'usage d'un tel pavillon étant nuisible à la réélection du maire L'ange vain, les membres de la petite famille ont décidé de faire vendre ce drapeau. L'ancien aura lieu, vendredi soir, à l'Hôtel-de-Ville.

Voici un exemple qui prouve que pour parvenir à son but, Son honneur trouve bons tous les moyens :

Un ouvrier de Saint-Roch, prétendant qu'on avait cotisé trop fortement ses propriétés, demanda au maire L'ange vain de vouloir bien faire diminuer ses cotisations. Pour mieux connaître l'impartialité de Son Honneur, l'ouvrier s'annonça comme un *Libéral-Conservateur*.

—Vous êtes bon catholique, reprit L'ange vain ; vous voterez contre M. Joseph ?

L'ouvrier ne répondit rien, mais pencha la tête de façon à donner de l'espoir à L'ange vain.

—Vous ne voterez pas pour un Juif, reprit le maire. Ecoutez, votez pour moi, et je vous promets de faire réduire vos cotisations.

Sur ce, il souhaila *good boye* à l'ouvrier, qui se promit bien de le remercier en votant contre un homme aussi rampant que L'ange vain.

Une nouvelle preuve.

Un propriétaire du faubourg Saint-Jean, voulant payer ses cotisations, demanda au trésorier de la cité de lui en dire le montant. Il informa de plus le trésorier qu'il était propriétaire; que sa propriété était située au faubourg Saint-Jean, etc.

Le trésorier chercha dans le livre des cotisations, et trouva en effet que la propriété en question était cotisée; mais que le propriétaire n'était point le demandeur!

— Qui est-il? demanda celui-ci.

— M. un tel.

— Mais c'est mon locataire!

— Que voulez-vous?

— Je veux payer mes cotisations comme propriétaire.

— Je ne puis rien changer. Allez trouver les cotiseurs.

Le propriétaire fut trouver MM. Grondin et Roy. Le conseiller Fâdon se trouvait avec eux. Le propriétaire leur raconta son aventure.

— L'affaire peut s'arranger facilement reprit le conseiller, si vous êtes du parti de Langevin, Hall, Le Moine et Audette; mais si vous êtes contre ces messieurs, vous ne pourrez point obtenir justice!

Le demandeur étant opposé à L'Ange vain il pourra voter!

Nous laissons du blanc afin que le lecteur puisse écrire sa pensée sur un acte aussi vil de la part d'hommes publics. Pour nous, nous ne trouvons point d'expression assez forte pour qualifier une telle conduite. Seulement nous dirons. Voilà les moyens que prend pour se faire élire, l'homme à la rhubarbe et au séné.

— Quel est le conseiller-de-ville qui dit les plus dures vérités à ses collègues?

— M. Hill.

— Pourquoi?

— Parcequ'en sa qualité de tabaconiste, il leur fait prendre des prises.

— Quel est le conseiller entre les griffes duquel il ne fait bon de tomber?

— M. Shaw.

— Quel est le conseiller qui semble parent de Lucifer.

— L'ange vain.

— Pourquoi le conseiller George Hall est-il en faveur du maire Langevin?

— Parcequ'il sait que si L'ange vain est réélu maire, M. George Hall cet autre Bobby Symes sera pro-maire pendant neuf mois; c'est-à-dire qu'il gagnera \$850. Le maraud n'est pas bête!

MM. Cartier, Alleyn, J. A. McDonald et Sidney Smith, se sont enfin décidés à remettre leurs portefeuilles. C'est le Transcript qui nous l'apprend.

QUI SE RESSEMBLE S'ASSEMBLE.

— M. Langevin se frottant les mains. Mu foi! messieurs, gentlemen, ça va bien! the work goes on bravely! Nous avons trouvé le moyen d'employer les plus exigeants; et le moyen encore plus difficile d'amuser les autres.

— M. Simard. Bon, ça les empêchera de briser les tenèbres de ma maison.

— George Hall, grimaçant et vociférant comme un possédé. Well done! mister marr you are the man to crush those d...d Rouges!

— M. Audette. Ah! ça, il faut finir la Halle Champlain. Divisons-nous les £12,500.

— M. Langevin. Et mon élection?

— Le Moine. Ne vous inquiétez point, vous serez maire; c'est moi qui vous le dit.

— M. Langevin. Est-ce vous qui payez?

— Le Moine. Nous payons tous.

— Tous ensemble. Oui! oui! avec les £12,500.

— M. Langevin. Ils sont dépensés.

— George Hall. Well done!

— M. Audette. Les quais de bois content si cher!

— Le Moine. Il a fallu payer tant de petites cotisations!

— M. Langevin. Les élèves de l'Ecole Normale et les domestiques du quartier Saint-Louis sont si nombreux!

— Simard. Que dirons-nous à ceux qui crouleront de l'ouvrage?

— Langevin. Bah! de manger de la petite morne et de se chauffer avec des pelottes de neige.

— Tous. Très bien! accordons-nous encore £12,500.

On parle beaucoup d'une dispute survenue, vendredi dernier, entre les conseillers Germain Saint-Pierre et Hearn au sujet de la halle, Champlain. Décidément cet édifice sera cause que tous les conseillers seront obligés de porter perruque, car à chaque séance ils se tirent aux cheveux. Au lieu de laver leur linge sale en famille, ils le blanchissent en public. Son Honneur le maire qui craint d'être obligé de laver aussi le sien, a formellement annoncé qu'il ne permettrait plus de pareilles scènes! Mais devait-il jamais en permettre? Sa tolérance envers les conseillers Gauvreau et Audette, n'est-elle pas une preuve convainquante de son incapacité à faire respecter le fauteuil de maire?

Hector L'ange vain, l'homme aux bons principes, emploie pour payer les cotisations de ceux qui veulent voter en sa faveur, une partie des £1,900 votés dernièrement à M. Peters! Ce dernier est vu continuellement en compagnie de quelques cabaleurs de profession; et tous les moyens, bons ou mauvais sont employés pour faire réélire le vaillant Hector.

On se plaint de la rareté du bois; nous n'en sommes pas étonnés: toutes les plus grosses bûches sont au Conseil-de-Ville.

NOUVEAUX COMMANDEMENTS

ADOPTÉS EN CONSEIL, POUR L'USAGE DES

MINISTRES ET DE LEURS VALETS:

L'argent seul tu adireras,
Pour corrompre plus aisément.
Au peuple, en vain, tu jureras
De gouverner fidèlement.
Ton portefeuille tu tiendras,
Même au moyen d'un faux serment.
Au gouverneur tu te joindras
Pour régir illégalement.
Le peuple, d'impôts chargeras.
Afin qu'il crève promptement.
Le crime tu protégeras,
Et par les lois et par l'argent.
Le trésor public pilleras,
Afin de vivre grasement.
Tous les Rouges accuseras,
De vouloir répandre le sang.
L'œuvre du bien désireras
Pour en imposer sûrement.
Le pouvoir tu convoiteras,
Pour t'en servir injustement.

L'AMI TRÉPASSÉ

CHANSON DÉDIÉE

M. JOSEPH GUILLAUME BARTHE
RÉDACTEUR-A-COMMISSION.

Air: Partant pour la Syrie, etc.

Te souviens-tu, Guillaume,
De monsieur Trépassé;
De ce rouge fantôme
Presqu'à demi damné?
Eh! bien, il s'est fait moine!
Au monde a dit: bon soir!
Il ne vit que d'avoinne
Et du soin du pouvoir. } bis.

La faim frappe à la porte.
Et saisit l'ouvrier
Mais Barthe écrit: Qu'importe!
"Je mange au ratelier!"
"Qu'importe les sinistres!
"Peuple! meurt donc de froid!
"J'écris pour les ministres!" } bis.
Eux morts; vive le roi!

A l'aide du mensonge,
Sur le vieux Canadien,
Il veut passer l'éponge:
TRÉPASSÉ ne vaut rien?
Sorti du purgatoire,
On le croyait au ciel;
Mais, bah! manger et boire, } bis.
Est pour lui l'essentiel.

Sa seule politique
Est de n'en avoir pas.
D'après cette tactique,
Il est de tous les pluts.
Rouge, Fusionnaire,
Bleu, blanc, Conservateur,
Libéral mercenaire; } bis.
Tel est ce rédacteur.

Ce soir, pour fêter la Sainte-Catherine, il y aura bal chez L'ange vain. Il passera des... cabaleurs en revue et leur donnera un bâton de tire enveloppé avec du cash!

MM. Cartier, Galt et John Ross ont été prés entés, à la reine Victoria. On dit aussi qu'en cette occasion, M. Cartier était coiffé de sa superbe toque bleue de 1837.

Question.—(Qui fait le chemin de fer du Nord? Est-ce Baby? sont-ce les conseillers ou sont-ce les directeurs de la compagnie de ce chemin de fer?)

Réponse.—Pe sotte. Avec les £12,500, L'ange vain et ses associées ne font pas le chemin de fer du Nord, mais des quais, mais des élections municipales!

AUX CORRESPONDANTS.

A M. Louis Dugal. Nous vous avons expédié une copie de tous les numéros de l'Observateur.

A M. B. Trop tard pour ce numéro.

ERRATUM.

Dans le dernier couplet de la chanson de L'Ange vain; au lieu de "Le chemin du Nord," lisez: "V. tre chemin du Nord."

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Une petite place dans votre journal, pour demander à l'honorable grand petit maire: dans quel but lui ou son parti a payé pour les élèves de l'École Normale, ceux du séminaire, qui sont en âge de majorité, et tous les domestiques de la rue Saint-Louis, la somme exigée, pour voter? Je demanderais encore où est pris l'argent ainsi employé?

UN ÉLECTEUR.

[Nous ne savons si les avancés de notre correspondant sont corrects; seulement s'il faut en croire des personnes très respectables, Son Honneur aurait agi, encore cette fois, de manière à faire croire qu'elle tient peu à l'honneur de gentilhomme. Nous aurons bientôt sur ce fait, des données certaines dont nous ferons part à nos lecteurs. En attendant, nous dirons; qu'il n'y a pas de feu sans fumée.—Réd.]

Monsieur le rédacteur,

Un homme de police a perdu sa place dernièrement pour s'être enivré; c'était la cinquième fois que ça lui arrivait, mais il est un des privilégiés du Comité de police, il a été admis, de nouveau. Un tel procédé, quand on songe que d'autres hommes, pour la même faute n'ont pas pu être pardonnés, prouve que le chef de police et les membres du Comité de police boivent dans le même verre.

POLICE.

Monsieur le rédacteur,

Vous disiez dans votre dernier numéro

que les ouvriers de Saint-Sauveur n'étaient pas admis à travailler aux quais du Palais; c'était vrai. Mais savez-vous pourquoi? C'était parce que, ma dit un nommé B...., ils ne veulent point s'incorporer! Et c'est bon pour eux! a-t-il ajouté.

UN OUVRIER.

Monsieur le rédacteur,

Comme vous êtes l'ami de la justice et de la vérité me permettez-vous d'insérer dans les colonnes de votre intéressant journal quelques mots au sujet de cette fameuse Caisse d'Economie de Saint-Roch ou plutôt de ce gouffre où sont engloutis les épargnes de l'ouvrier.

Il est non seulement pénible mais fâcheux de voir qu'à l'entrée d'un hiver rigoureux le pauvre ouvrier qui a confié ses épargnes entre les mains de ces misérables spéculateurs, se voit obligé de croquer de faim avec sa famille, tandis que quelques uns de ces intriguants se rient et se moquent de leurs dupes par leur silence; comme par exemple, l'importateur Marois qui se fait bâtir un palais de cristal, avec piliers etc. au dépens du pauvre! — car vous savez que ce n'est pas le riche qui se trouve la dupe de cette affaire là.—Aurait-on justice oui ou non? Le juge Morin peut-il rendre jugement? non je crois qu'il nous faudrait pour cela un juge sévère et sans peur; c'est ma conviction. En attendant, Marois, Prevost et compagnie savent-ils qu'ils ont une conscience? c'est dont je doute fort, parce que si peu qu'ils n'a raient leur commanderait toujours de réfléchir avant que de garder ce qui ne leur appartient pas. Avant de terminer je vous dirai M. le rédacteur que si ces gens là croient par leur silence échapper à la vengeance publique ils se trompent je dois vous dire que le peuple n'attendra pas aussi longtemps qu'il a attendu jusqu'aujourd'hui, il est temps que la justice se fasse.

CYRILLE MORENCY.

Québec, 21 novembre, 1858.

[Nous publions avec plaisir cette correspondance; et nous sommes heureux de voir que l'auteur ne craint point de signer. Avec les hommes qu'il attaque il faut frapper en face pour leur imposer le cachet du mépris public.—Réd.]

ANNONCES.



F. NORMAND.
SCULPTEUR.

Faubourg Saint-Roch,
rue Sainte-Marguerite,
No. 11, Québec.

Prend la liberté d'informer le public en général, qu'il entreprendra l'exécution de tous ouvrages en sculpture, tournage, meubles d'église, etc., et il venira des mappes, et tous autres ouvrages de menuiserie qu'on voudra bien lui confier.

15 novembre, 1858.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec onemaiso en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Avec une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINGUY.

8 novembre, 1858.

MÉDAILLES ET DIPLOMES

Obtenus aux Exhibitions de Londres, Paris et New-York

JOSEPH BARBEAU,
BOTTIER ET CORDONNIER,
72 GRANDE RUE ET FAUBOURG SAINT-JEAN.
QUÉBEC.

GUETRES DE TOUTES SORTES, ETC.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois et à deux étages située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantageuses, titres contestables.

S'adresser au soussigné,

L. M. DARVEAU,
Notaire,

Rue Richelieu, no 36.

10 mai 1858.

P. G. HUOT, notaire, a ouvert un bureau dans sa demeure actuelle, No. 32, rue Craig, St-Roch.
Québec, 1er juin 1858.

L. M. DARVEAU, notaire, tient un bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

On s'abonne à Québec, chez M. Léo Rochette libraire, faubourg Saint-Jean, et chez L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu numéro 56.

M. F. X Gagnon, Not-Dame de-la-Vierge.

Charles Fortier, Rimouski.
L. O. E. Brunelle, Champlain.
Isidore Trépanier, Saint-Narcisse.
Joseph Bélanger, Sainte-Julie de Sorel.

Charles Lapierre, No. 114, Rue St-Laurent, Montréal.

M. Leclerc, Cap-Santé.
Louis Fiset, Saint-Basile.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées franchises de port, à L. M. Darveau, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.